



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Annaïck CHAUVET

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 15 - Aide à des évènements Congrès - Troisième répartition 2024

Délibération n° 007527

Aide à des évènements Congrès - Troisième répartition 2024

Rapporteur : M. François BOUSSO, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°1	02/05/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à 2 demandes d'associations privées d'un montant de 1 000 € et 500 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques, pour un montant total de 1 500 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès (Office de tourisme du Grand Besançon).

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Séminaires/colloques privés

1 000 € pour la Fédération sportive et culturelle de France qui organise le 1^{er} et 2 juin 2024 le colloque Arts en fête FSCF 2024.

La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) est une association créée en 1898, rassemblant des associations partageant un projet éducatif commun fondé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité. L'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variée dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

Arts en fête est un festival des arts, du sport et de la culture, ouvert à tous, particulièrement axé cette année autour du sport et de l'olympisme, d'envergure nationale.

Il s'agit de la 1^{ère} édition bisontine qui se déroulera au centre Antoine de Grammont à Besançon en présence du président fédéral, Mr Christian Babonneau. Pendant ce colloque seront proposés des expositions, des présentations d'activités artistiques et d'ateliers créatifs ainsi que des démonstrations sportives et culturelles et des conférences, accessibles à tous.

Des balades culturelles dans le cœur de ville historique de Besançon seront proposées le dimanche matin à l'issue des deux journées de la manifestation.

La manifestation devrait rassembler plus de 200 personnes et générer environ 280 nuitées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 24 252 €.

500 € pour la FEMA Fédération Musiques Actuelles Bourgogne Franche-Comté qui organise le 18 avril la deuxième édition des Rencontres professionnelles musiciennes à la Rodia.

La Fédération des Musiques Actuelles en Bourgogne Franche-Comté (FEMA) est une association qui a pour objet de favoriser le développement des musiques actuelles par un réseau régional d'acteurs,

large et ouvert, représentatif de la diversité de la filière et du territoire de la région Bourgogne Franche-Comté.

Les objectifs de ces Rencontres sont de sensibiliser les professionnels des musiques actuelles de Besançon, de la région et au-delà aux questions d'égalité, de les pousser à réfléchir collectivement et à faire évoluer leurs pratiques vers plus d'inclusion, afin de créer des espaces musicaux en résonance avec les questions sociétales actuelles.

Le programme inclura notamment une table ronde participative intitulée « Egalité homme/femmes, est-ce qu'on arrive au bout ? Comment penser les questions d'égalité dans toute leur diversité ? ». L'après-midi sera consacré à un ensemble d'ateliers thématiques.

La manifestation devrait rassembler environ 50 personnes, et générer une vingtaine de nuitées.

Le budget prévisionnel de ces Rencontres est de 3 600 €.

Ces subventions seront versées à réception de la fiche bilan complétée et adressée à la Ville après la tenue du congrès.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à la Fédération Sportive et culturelle de France,
- 500 € à la Fédération Musiques Actuelles Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT